

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU PAR L'ATTIVITÀ
D'ACCOLTA DI GHJORNU GISTITA DA A FALEP IN A
CUMUNA D'AIACCIU**

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À
L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté, et souvent marginalisées, de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, ...), mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social, et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales).

L'objectif est de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

En 2023, la fréquentation de l'accueil de jour a nettement augmenté : 1 029 ont utilisé les services, soit 32 % de plus qu'en 2022. Il s'agit en grande majorité des personnes seules.

La structure enregistre en moyenne près de 52 visites par jour, en premier lieu pour l'utilisation des services de première nécessité.

Les entretiens individuels - 760 en 2023 - permettent ensuite d'engager un accompagnement personnalisé pour l'ouverture de droits, l'accès à un hébergement ou un logement, l'orientation vers les structures d'insertion, ou encore une prise en charge des problématiques liées à la santé.

Pour 2024, le coût global de l'action est estimé à 421 542 euros.

En complément des financements de l'Etat qui s'élèvent à 185 000 euros (44 %), il est proposé que la Collectivité de Corse contribue au fonctionnement de l'activité pour un montant de 115 000 euros pour 2024, soit 27,2 % du budget global. Cette répartition est conforme aux années antérieures, la participation de la Collectivité de Corse restant stable (112 190 € les années antérieures).

L'association reçoit également des financements pour des emplois aidés et complète son budget par des reprises de fonds dédiés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 : Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 93428 - Compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que figurant en annexe, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à 115 000 euros au titre de l'année 2024, et d'imputer les crédits nécessaires au programme 5121 - Insertion Précarité - Section Fonctionnement du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.